

## Demandes d'admission préalable

### Dossiers blancs

<b>1 novembre 2019</b>	Début de la campagne
<b>17 janvier 2020</b>	Date limite de dépôt des dossiers à l'ECF et aux établissements
<b>29 février 2020</b>	
<b>15 juin 2020 (au lieu du 30 avril)</b>	Date limite de passage des entretiens à l'ECF et indication des avis SCAC Date limite des commissions pédagogiques établissements – Décision des établissements
<b>20 juin 2020 (au lieu de début mai)</b>	Date limite des commissions de bourses ambassades
<b>30 juin 2020 (au lieu du 7 mai)</b>	Date limite de décision de l'étudiant

### Dossiers verts

<b>1 novembre 2019</b>	Début de la campagne
<b>17 janvier 2020</b>	Date limite de dépôt des dossiers aux établissements
<b>15 juin 2020 (au lieu du 30 avril)</b>	Date limite des commissions pédagogiques et d'exonération des établissements – Décision des établissements
<b>30 juin 2020 (au lieu du 7 mai)</b>	Date limite de décision de l'étudiant

## Calendrier préconisé pour les formations hors DAP

Ce calendrier est préconisé par les membres du comité de pilotage de la convention Etudes en France. Dans certains cas, vous pourrez l'utiliser avec souplesse (FLE, échanges interuniversitaires, formations avec rentrée « décalée », etc.)

<b>1 novembre 2019</b>	Début de la campagne
<b>6 mars 2020</b>	Date limite du dépôt des dossiers à l'ECF
<b>7 juin 2020 (au lieu du 30 avril)</b>	Date limite de passage des entretiens à l'ECF et indication des avis SCAC
<b>6 juillet 2020 (au lieu du 30 juin)</b>	Date limite des commissions pédagogiques établissements

- lieu du 29 mai)** – Décision des établissements
- 13 juillet (au lieu du 19 juin)** Date limite des commissions de bourses des ambassades / exonérations des établissements
- 17 juillet (au lieu du 1<sup>er</sup> juillet)** Date limite de décision de l'étudiant